



# **2013 ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES RAPPORT DE PRÉSENTATION**

## I) CONSOLIDER LES FINANCES MUNICIPALES

### A) Un contexte financier contraint

#### 1) Le contexte économique

Aux États-Unis, la croissance du PIB devrait atteindre 2,25 % en 2012. L'an prochain, la croissance dépendra notamment des volumes budgétaires consacrés au soutien de l'activité économique, les autres facteurs de croissance demeurant stables.

La croissance de la zone euro s'est dégradée au 2ème trimestre 2012 (- 0,2 %, après 0 % au 1er trimestre), en lien avec l'affaiblissement de la demande intérieure. Ce recul se poursuivrait au 3ème trimestre avec une hypothétique stabilisation en fin d'année. Dans un contexte toujours dominé par l'incertitude générée par la crise des dettes souveraines, le PIB de la zone euro se contracterait en 2012 (- 0,3 % après + 1,4 % en 2011). Pour 2013, le RESF anticipe une reprise progressive de l'activité (+ 0,6 %), avec toutefois d'importantes disparités de croissance entre économies membres.

En France, l'activité économique est à l'arrêt aux 1er et 2ème trimestres 2012, le produit intérieur brut (PIB) affichant une stabilité. Sur l'ensemble de l'année, la croissance serait d'environ 0,3%.

On observerait en 2013 une reprise modeste, le projet de loi de finances pour 2013 prévoyant une croissance de 0,8%.

#### 2) Le contexte législatif

Dans le projet de loi de finances 2013, les concours financiers de l'État aux collectivités locales s'élèvent à 60 milliards d'euros.

Ces concours sont composés de plusieurs dotations:

- le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), de 5,6 milliards d'euros, qui correspond au remboursement de la TVA pour les investissements réalisés par les collectivités locales ;
- des dotations permettant d'assurer la neutralité de la réforme de la taxe professionnelle, pour 3,8 milliards d'euros ;
- les autres concours, que l'on appelle l'"enveloppe normée" des concours de l'État (dont la DGF), et dont le périmètre est constant d'une année à l'autre.

En 2013, afin de participer à l'effort de redressement des finances publiques, l'enveloppe normée des concours de l'État aux collectivités locales est stabilisée, son montant 2013 est égal à son montant 2012 (50,5 milliards d'euros).

Les crédits du fonds de compensation de la TVA augmentent de 120 millions d'euros. Les dotations liées à la réforme de la taxe professionnelle sont maintenues.

En revanche, à l'intérieur de l'enveloppe normée, la DGF progresse très légèrement de 119 M€ (dont 99 affectés à la DGF des communes et EPCI), soit + 0,3 %. Le prélèvement des effets de recensement, de développement de l'intercommunalité et des dotations de péréquation (DSU, DSR) sera vraisemblablement supérieur à ces montants. Par conséquent la dotation garantie devrait légèrement régresser (-1,9%).

## B) Les conditions de l'équilibre financier du budget de la ville pour 2013

Les charges de gestion courante et les dépenses de personnel constituent les deux principaux postes des dépenses de fonctionnement de la ville. Conformément au plan de redressement des finances municipales présenté en 2008, ces dépenses font l'objet d'une vigilance particulière pour rester maîtrisées.

en milliers d'euro	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012*
Produits fonctionnement courant	59 895	61 599	61 907	63 266	68 240	68 569	69 589	70 500
- Charges fonctionnement courant	51 212	52 280	54 492	57 180	55 825	56 519	57 229	59 700
<b>= Excédent brut courant</b>	<b>8 683</b>	<b>9 319</b>	<b>7 415</b>	<b>6 086</b>	<b>12 415</b>	<b>12 050</b>	<b>12 360</b>	<b>10 800</b>
+ Produits exceptionnels	284	436	205	87	428	67	374	100
- Dépenses exceptionnelles	358	192	241	850	1 256	654	743	500
<b>= Epargne de gestion</b>	<b>8 609</b>	<b>9 563</b>	<b>7 378</b>	<b>5 322</b>	<b>11 587</b>	<b>11 463</b>	<b>11 991</b>	<b>10 400</b>
- Intérêts de la dette	3 164	3 339	3 648	4 152	3 513	3 542	3 483	3 600
<b>= Epargne brute</b>	<b>5 446</b>	<b>6 225</b>	<b>3 730</b>	<b>1 171</b>	<b>8 074</b>	<b>7 921</b>	<b>8 508</b>	<b>6 800</b>
- Remboursement de capital	5 048	4 511	5 008	5 133	5 601	5 924	6 454	6 400
<b>= Epargne nette</b>	<b>398</b>	<b>1 714</b>	<b>-1 277</b>	<b>-3 962</b>	<b>2 473</b>	<b>1 997</b>	<b>2 054</b>	<b>400</b>
+ RPI hors cessions	1 318	1 175	1 331	1 173	1 995	1 137	1 408	1 200
- Surcoût swap €/CHF	0	0	0	0	0	0	1 874	2 100
<b>= CAF hors cessions</b>	<b>1 715</b>	<b>2 889</b>	<b>54</b>	<b>-2 790</b>	<b>4 468</b>	<b>3 134</b>	<b>1 587</b>	<b>-500</b>
+ Cessions	1 171	1 230	1 177	411	613	2 063	420	600
<b>= Capacité d'autofinancement</b>	<b>2 886</b>	<b>4 119</b>	<b>1 230</b>	<b>-2 378</b>	<b>5 081</b>	<b>5 197</b>	<b>2 007</b>	<b>100</b>
+ Subventions	1 557	3 809	3 507	1 509	964	803	2 815	2 000
+ Emprunt	4 400	4 413	5 000	8 336	9 200	1 781	5 492	4 500
<b>= Financement des invest.</b>	<b>8 844</b>	<b>12 341</b>	<b>9 737</b>	<b>7 467</b>	<b>15 245</b>	<b>7 781</b>	<b>10 313</b>	<b>6 600</b>
- Dépenses d'investissement	6 721	10 828	11 225	7 484	10 392	8 999	10 914	11 000
<b>= Variation excédent de clôture</b>	<b>2 122</b>	<b>1 513</b>	<b>-1 488</b>	<b>-17</b>	<b>4 853</b>	<b>-1 218</b>	<b>-600</b>	<b>-4 400</b>

\* : *compte administratif estimatif*

Le budget de fonctionnement 2013 est marqué par deux éléments importants : les charges financières du prêt structuré €/CHF et l'accroissement du remboursement en capital de la dette dû au profil d'extinction.

### 1) Le swap €/CHF

La veille permanente de la dette et en particulier sur les produits structurés s'est poursuivie en 2012. Une attention particulière a été apportée au swap contracté en 2006 faisant dépendre le taux d'intérêt de la parité euro / franc suisse :

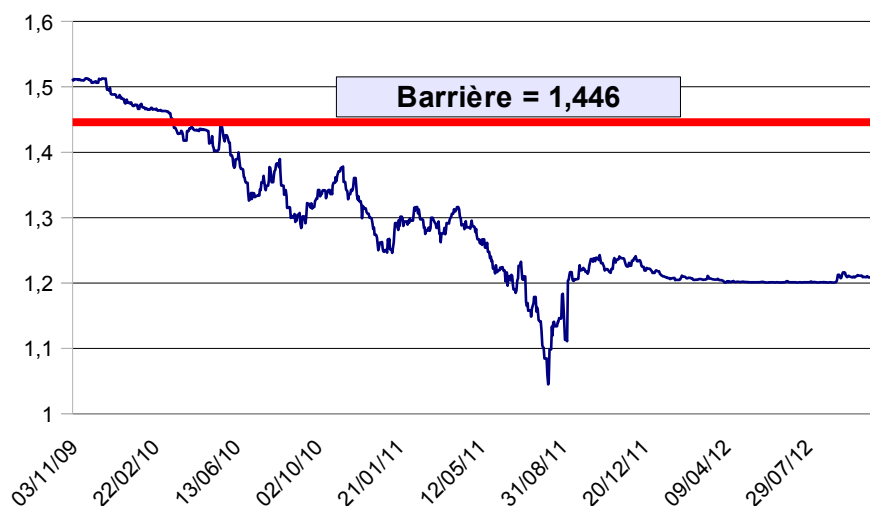
- si le taux de change €/CHF demeure supérieur à 1,446, le taux d'intérêt est de 4%,
- dans le cas contraire, le taux d'intérêt payé dépendra du taux de change.

En 2012, le taux de change a varié entre 1,20 et 1,22. Ce niveau de taux et ses anticipés continuent de rendre la sortie de ce produit prohibitive, la soultte étant évalué à 24 M€ pour un encours de 10,5 M€.

La banque n'ayant proposé que des solutions inacceptables, à savoir « limiter » le taux de 2012 à 17% en contrepartie d'une dégradation des conditions futures et donc d'un accroissement du risque, la ville a engagé une action en justice. Cependant, dans l'attente d'un verdict, la ville n'a pas d'autres possibilités que de comptabiliser la dépense selon les conditions contractuelles.

Comme en 2012, une provision va donc être constituée à hauteur de 1,42 M€.

## Évolution du taux de change €/CHF

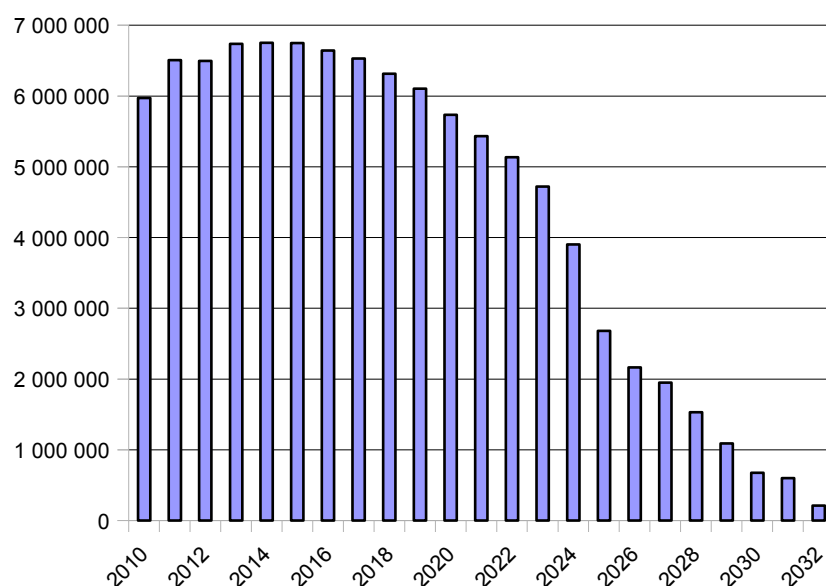


### 2) L'accroissement du remboursement en capital de la dette résultant du profil d'extinction

Entre 2002 et 2006, la ville de Laval a fortement étalé le remboursement de sa dette. Cette politique qui lui a permis d'alléger, à court terme, le poids des annuités, renchérit, au total, le montant des intérêts à rembourser. Ce surcoût est estimé à plus de 7,5 M€ selon le dernier rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Traditionnellement, les annuités de la dette existante sont décroissantes. Les annuités des nouveaux emprunts se substituent donc aux anciennes annuités et cela peut permettre, à encours de dette constant, de maintenir le niveau des annuités.

Nos finances municipales ne sont pas dans cette situation. Les annuités de la dette existante ne commenceront à diminuer significativement qu'à partir de 2019/2020. Il en résulte que tout nouvel emprunt génère une charge supplémentaire.



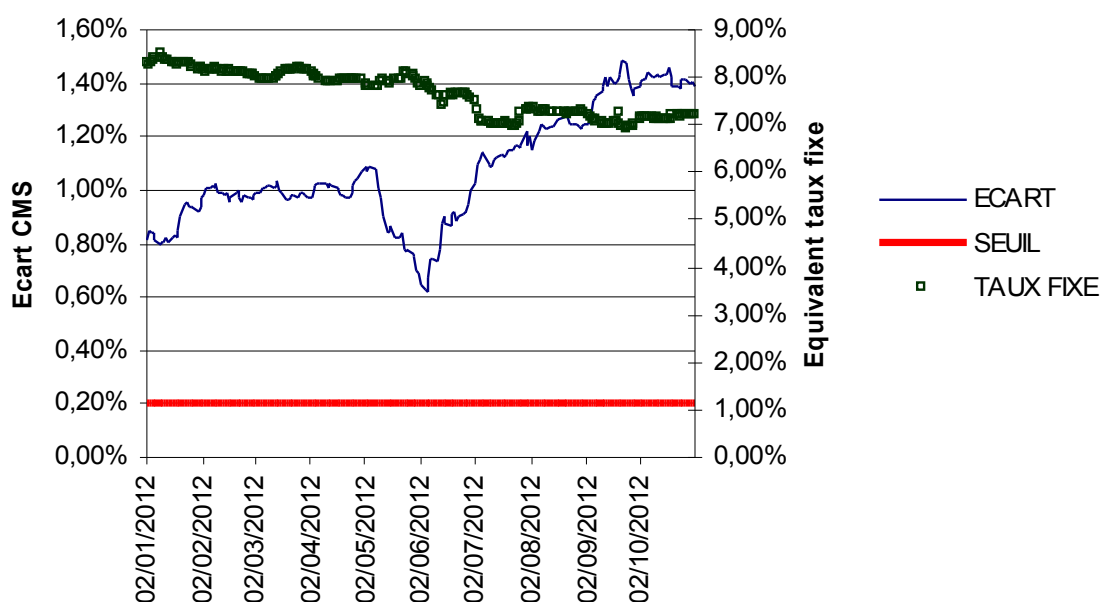
### 3) Les autres charges financières

Par rapport aux crédits inscrits au budget primitif 2012, les intérêts de la dette devraient diminuer :

- des anciens emprunts à taux fixe élevé s'éteignent en 2012 ;
- il n'apparaît pas nécessaire de budgéter le second emprunt structuré risqué avec un taux dégradé.

En effet, le taux d'intérêt du FIXCMS est dégradé dès que l'écart entre le taux CMS à 30 ans et le taux CMS à 5 ans est inférieur à 0,20. Or durant l'année 2012, cet écart s'est accru et éloigné fortement de ce seuil. Cet écart est actuellement de l'ordre de 1,40.

Cependant, l'amélioration de ces conditions n'a pas été suffisante en 2012 pour permettre un refinancement de cet emprunt. En effet, les meilleures conditions observées durant l'année correspondent; hors marge bancaire, à un taux fixe de 6,9%.



### 4) Les concours financiers de l'État

Les concours financiers de l'État devraient demeurer stables par rapport aux inscriptions budgétaires 2012, la hausse des dotations devant compenser la baisse des compensations fiscales :

- l'élargissement du nombre de communes faisant l'objet d'une minoration de la garantie de dotation forfaitaire devrait permettre un accroissement de la dotation forfaitaire ;
- depuis 2012, la ville de Laval fait partie du groupe des communes dont la dotation de solidarité urbaine progresse légèrement.

en milliers d'euro	2012	2013	Evol
Dotation forfaitaire	12 040	12 110	0,6%
Dotation solidarité urbaine	1 298	1 340	3,2%
Dotation nationale de péréquation	142	170	19,7%
Compensation TP	502	395	-21,4%
Compensation TF	406	320	-21,2%
Compensation TH	1 112	1 175	5,7%
<b>TOTAL</b>	<b>15 500</b>	<b>15 510</b>	<b>0,1%</b>

## C) Les orientations pour 2013

### 1) Pas d'augmentation des taux d'imposition en 2013

#### 2) Une recherche permanente d'économies

La ville est en veille permanente pour dégager des marges de manœuvre qui peuvent être réalisées soit par des investissements modestes comme au palindrome, soit par des changements d'organisation comme l'implantation de la police municipale au quartier Ferrié. Pour cette dernière, elle est génératrice d'une économie annuelle de 150 m€.

- Une hausse ciblée des charges à caractère général

En dehors d'une dépense supplémentaire pour l'entretien des vêtements de travail, la progression des charges à caractère général tendra à se limiter aux dépenses d'électricité induites par la hausse des prix et aux dépenses de carburant induites par la hausse des prix et une augmentation des quantités en raison de l'extension des tournées des ordures ménagères (hausse compensée par une recette équivalente) et par la consommation du CCAS qui n'étaient pas prévus au budget primitif en 2012.

- Une hausse limitée de dépenses de personnel

Malgré une hausse significative du taux de cotisation de CNRACL qui génèrera une hausse de l'ordre de 0,3 M€ des dépenses de personnel, ces dernières devraient se fixer à 41,8 M€.

- L'ajustement de la subvention d'équilibre pour le CCAS

C'est principalement par les missions confiées au CCAS que la ville mène ses politiques dans le domaine de l'action sociale et elle en assure le financement par le versement, chaque année, d'une subvention d'équilibre au CCAS, participant ainsi à environ 50% de son budget.

En 2012, la subvention d'équilibre du CCAS a été déterminée en tenant compte du résultat des années antérieures de l'ordre de 800 m€. Il convient donc d'ajuster la subvention en 2013. Toutefois, le CCAS devrait bénéficier d'une recette exceptionnelle de 200 m€ au titre d'un allègement de cotisation des années antérieures pour les aides à domicile et d'un résultat 2012 qui est actuellement estimé à 200 m€.

- Le fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC) devrait doubler

En 2012, un nouveau fonds de péréquation a été instauré. Ce dernier est alimenté par les collectivités (communes et établissements intercommunaux) ayant les ressources potentielles les plus élevées et bénéficie aux autres collectivités.

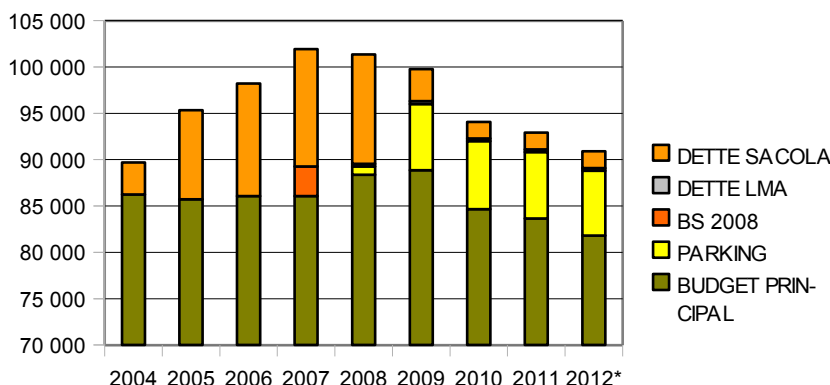
Laval a perçu 113 000 € au titre de ce fonds en 2012.

Ce fonds devant monter en puissance en cinq ans, la dotation lavalloise devrait doubler en 2013 par rapport à 2012.

### 3) La dette : sécurisation et désendettement

- Poursuivre le désendettement

Au 31 décembre 2012, l'encours de dette mobilisé devrait s'élever à 81,8 M€ soit un désendettement de l'ordre de 1,8 M€ sur l'année (hors prêt relais de Saint-Julien).



- Sécuriser la dette

Les marges bancaires sont actuellement élevées et sont de l'ordre de 3% là où elles étaient avant 2008 de l'ordre de 0,10% puis 0,50% en 2008.

S'il est peu probable qu'elles redescendent à leur niveau d'avant 2008, on peut tout de même espérer une baisse significative de ces marges dans les années à venir.

Dans ces conditions, contracter aujourd'hui des prêts à taux fixe reviendrait à cristalliser ces marges sur la durée de l'emprunt. C'est la raison pour laquelle la ville a préféré retenir en 2012 un prêt à taux variable avec un contrat d'échange qui plafonne le taux maximum et fixe un taux minimum permettant de ne pas induire de surcoût.

Dès que les marges redescendront, le prêt pourra être refinancé et les bornes du swap diminueront du même montant que la variation de la marge. Le plafond qui est à un niveau acceptable permet d'assurer une totale sécurité à ce type de produit. Ce type de prêt pourrait être privilégié dans l'attente d'une baisse des marges bancaires.

#### Structure de dette au 31/12

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Taux fixe	31,7%	37,5%	46,5%	64,8%	74,0%	59,1%	59,4%	47,0%
Taux indexés	36,9%	31,6%	44,1%	25,8%	26,0%	28,4%	27,0%	30,5%
Taux structurés	31,4%	30,9%	9,4%	9,4%	0,0%	12,5%	12,5%	22,5%

En 2012, l'emprunt FIXCMS n'étant plus protégé, il a été reclassé dans les taux structurés, ce qui en explique l'augmentation.

Par ailleurs, l'emprunt de 3 M€ réalisé en 2012 étant un emprunt à taux variable a été classé dans les taux indexés bien qu'il soit plafonné.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Taux d'intérêt moyen*	3,5%	3,5%	3,9%	4,7%	4,2%	4,2%	4,3%	4,2%

\* hors surcoût swap €/CHF

En 2013, le taux d'intérêt moyen devrait pouvoir légèrement diminuer, des anciens emprunts à taux fixe élevés (de l'ordre de 7% et 6%) s'étant éteints en 2012.

## II) AGIR AU QUOTIDIEN POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE ET RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DE LAVAL

### A) Bien vivre ensemble à Laval : améliorer la qualité du cadre de vie et renforcer les solidarités

La solidarité et le bien vivre ensemble sont au cœur de l'action municipale. À travers l'ensemble des services municipaux proposés aux usagers, la ville de Laval s'engage pour renforcer les liens entre les habitants et permettre à tous les Lavallois de s'épanouir.

En 2013, La ville de Laval prolongera son action pour améliorer la qualité de vie au quotidien et permettre à tous de bien vivre dans notre ville.

#### 1) Une nouvelle ambition pour l'entretien des espaces publics

L'entretien des espaces publics est une mission essentielle de la ville, assurée par un service municipal mobilisé dans tous les quartiers, tout au long de l'année. En effet, la propreté des espaces publics et l'entretien des espaces verts sont indispensables pour garantir la qualité du cadre de vie.

En 2013, la ville de Laval conduira des actions spécifiques pour améliorer, où cela est nécessaire, l'entretien des espaces publics.

#### 2) Poursuivre la rénovation des quartiers

En 2013, la ville de Laval poursuivra ses programmes de rénovation des quartiers Fourches et Pommerais.

### **3) La réussite éducative pour tous les enfants**

Depuis 2008, la réussite éducative est une priorité de l'action municipale avec un effort important de rénovation des écoles et le développement d'activités culturelles et sportives après l'école. En 2013, le plan qualité écoles permettra la rénovation de plusieurs classes, de sanitaires et de cours.

En concertation avec les parents d'élèves et les enseignants, le projet de rénovation de l'école des Pommeraies (fusion écoles Pommeraies-Val de Bootz) sera défini.

Du fait de la réforme des rythmes scolaires, 2013 sera une année essentielle d'analyse et de mise en place de stratégie de réussite éducative pour tous.

### **4) Soutenir la vie associative**

Comme les années précédentes, la ville maintiendra le montant des subventions accordées aux associations. Celles-ci contribuent de manière importante aux liens entre les Lavallois. Dans le cadre du nouveau partenariat entre la ville et le monde associatif, les subventions seront accordées selon des objectifs et des principes définis en concertation : contribution à l'intérêt général, vie associative réelle, utilisation des subventions conformément au projet initial...

## **B) Renforcer l'attractivité de Laval**

Laval a de nombreux atouts : son histoire, son patrimoine, sa qualité de vie. Ces atouts doivent être valorisés pour renforcer le rayonnement et l'attractivité de la ville. Dans ce sens, la ville conduit des projets d'aménagement urbains décisifs pour son développement.

### **1) Valoriser et développer le centre-ville**

#### **> Place de la Trémoille : une grande esplanade au cœur du Vieux Laval**

2012 a permis, après une large concertation avec les associations locales et les représentants des commerçants, de définir un projet partagé par tous.

Après l'achèvement des fouilles archéologiques, les travaux de l'esplanade commenceront au printemps, jusqu'à fin 2013. Cet aménagement va améliorer de manière importante la qualité urbaine du Vieux Laval et mettre en valeur deux éléments essentiels du patrimoine lavallois : le Château Neuf et la place de la Trémoille.

Nouvel espace ouvert à tous, cette esplanade sera un lieu d'échange et d'animation. Elle contribuera à renforcer l'attractivité du Vieux Laval et du centre-ville.

#### **> La restauration des bateaux-lavoirs**

2013 sera une année importante pour le patrimoine lavallois, avec la restauration des deux bateaux-lavoirs. Le « Saint-Julien » sera remis à l'eau, quai Paul Boudet, en fin d'année. Le « Saint-Yves » sera remis à l'eau en 2014.

#### **> La rénovation de la rue Crossardière : une nouvelle qualité de ville**

Dans le cadre de la réflexion sur le projet urbain, la rénovation de la rue Crossardière, en 2013, sera l'expression d'une nouvelle qualité de ville : partage de l'espace public, sécurité des piétons, qualité du mobilier urbain...

#### **> Un service public du stationnement modernisé et accessible à tous**

La délégation de service public du stationnement prendra effet à compter de janvier 2013. La rénovation des parkings construits, la création de parkings barrières avec paiement par caisse automatique (1 heure gratuite) et l'installation d'horodateurs neufs amélioreront la qualité du service.

L'ouverture d'une maison du stationnement rue du Val de Mayenne et une politique tarifaire adaptée permettront de répondre aux différents besoins des usagers.



## **2) La rénovation du quartier de la Gare**

L'ensemble des partenaires de la ville sont mobilisés pour que Laval et la Mayenne soient prêts pour l'arrivée de la ligne à grande vitesse Bretagne/Pays de la Loire en 2017.

En septembre 2012, les partenaires ont adopté le protocole d'accord qui définit le projet de pôle d'échange multimodal : construction d'une nouvelle passerelle et d'une gare routière, rénovation du bâtiment voyageur, construction de logements et de locaux pour des activités économiques.

Après le choix du lauréat dans le cadre du concours d'architectes pour la passerelle, les études de maîtrise d'œuvre seront réalisées en 2013, avec l'objectif de lancer les travaux en fin d'année.

## **3) Quartier Ferrié : vitrine du Laval de demain**

Progressivement, un nouveau quartier est en train d'émerger. Après l'ouverture du pôle de formation santé/social en 2011 et l'arrivée de l'IFSI en 2012, les travaux pour la construction d'une agence Pôle Emploi ont été lancés. Ces derniers se poursuivront tout au long de l'année 2013.

Parallèlement, les procédures relatives à la création d'une ZAC seront conduites.